



PLAN D'ÉCHANTILLONNAGE ET REPRÉSENTATIVITÉ DES CARACTÉRISATIONS DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Rappel des normes applicables aux caractérisations des emballages ménagers
et des ordures ménagères résiduelles



CONTEXTE

Les caractérisations constituent un outil décisif dans la gestion et l'optimisation du service déchets. Elles permettent de connaître finement les flux et leur répartition. Par une méthodologie standardisée, les

échantillonnages et les campagnes sont comparables et permettent d'identifier des leviers d'optimisation, mais aussi de suivre l'évolution des flux et de la performance des actions.

ENJEUX DES CARACTÉRISATIONS

Objectifs des caractérisations

Les caractérisations permettent, d'une part, de mieux appréhender la composition globale des déchets en tenant compte des **spécificités propres à chaque territoire**, et d'autre part, de **suivre dans le temps l'évolution** de cette composition, afin d'en tirer des enseignements utiles à la gestion locale des déchets.

Enjeux liés à la performance

Les analyses permettent d'estimer le **potentiel de valorisation** contenu dans les ordures ménagères résiduelles (OMr), d'établir des comparaisons entre différents territoires et d'évaluer les **marges de progression** possibles en matière de gestion et de tri des déchets.

Enjeux liés à la prévention

Elles visent également à identifier la part des déchets qui pourrait être évitée grâce à des **actions ciblées**. Ces données sont essentielles pour ajuster et affiner les campagnes de sensibilisation en fonction des comportements observés.

L'échantillonnage est la première et la plus importante étape d'une campagne de caractérisation.

➡ Les prélèvements doivent donc avoir une représentativité spatiale, temporelle et de constitution.

LA CARACTÉRISATION DES EMBALLAGES MÉNAGERS

La norme AFNOR NF X30-437 définit des règles pour prélever et caractériser, à l'entrée des centres de tri ou des centres de transfert, des flux de déchets ménagers et assimilés collectés sélectivement.

Règle à retenir pour le nombre de caractérisations



Territoire < 10 000 habitants
minimum 6 caractérisations
par an

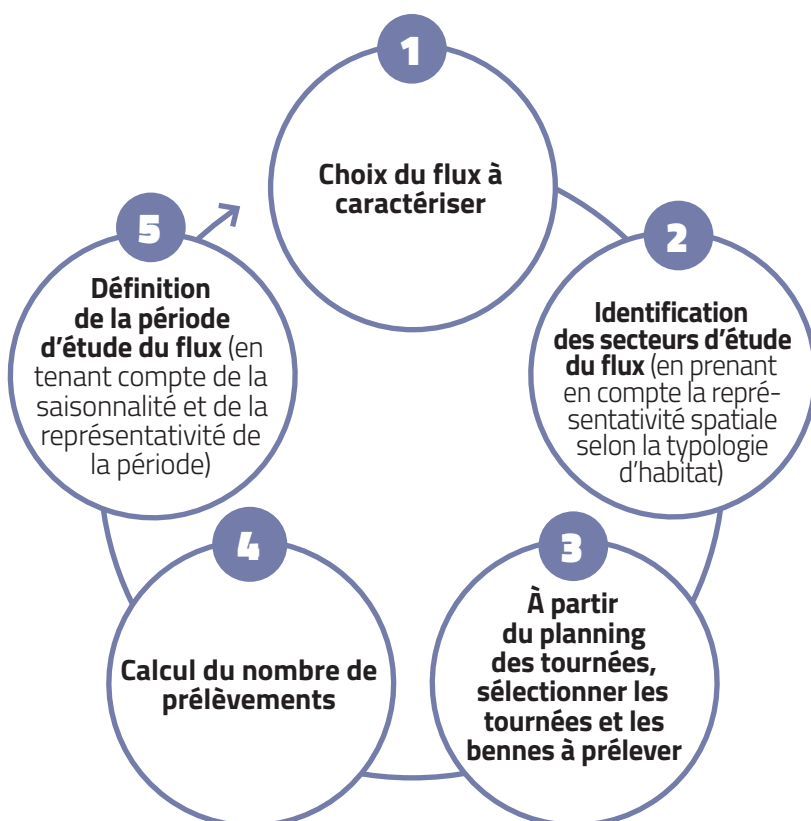


Territoire de 10 à 50 000 habitants
minimum 9 caractérisations
par an



Territoire > 50 000 habitants
1 an avec 18 caractérisations puis 12
caractérisations par an en cas de faible
variation temporelle et de composition
connue et constante sur la collectivité

Construire son plan d'échantillonnage



➤ Espacement minimum des prélèvements sur un secteur : 3 semaines

Le mode opératoire de prélèvement d'une caractérisation comprend quatre principes

- 1. Prélever en zone couverte** (ou éviter en conditions météorologiques dégradées : pluie, forte chaleur, fort vent) ;
- 2. Échantillonnage** : prélèvement de godet réalisé aléatoirement, en procédant de bas en haut au cœur du tas, avec un premier godet rejeté et un second conservé. Le godet conservé est versé au-dessus de quatre bacs. Deux récipients sont aléatoirement conservés pour l'échantillon, les deux autres rejetés ;
- 3. Masse cible** : 35 kg minimum sont prélevés pour les emballages ménagers ;
- 4. Identification de l'échantillon** : compléter une fiche de prélèvement indiquant au minimum la provenance (collectivité, commune/secteur, tournée), la nature du flux, la date du prélèvement et le poids mesuré.





Trois règles de caractérisation sont à retenir

- ✓ Définir préalablement toutes les catégories à caractériser, dont le refus.
- ✓ La précision de la pesée doit être de 20 g
- ✓ L'intégralité du bac est à trier (ou des deux bacs si la masse cible n'est pas atteinte au premier)



POUR ALLER PLUS LOIN

Voir en complément la norme expérimentale NF X30-472 relative à la caractérisation des refus de tri dont l'objectif est de suivre la composition des refus de collectes sélectives traitées par un centre de tri. La caractérisation des refus de tri contribue à évaluer l'efficacité du tri en déterminant la nature et la quantité de produits valorisables matière et néanmoins présents dans les refus.

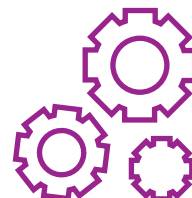
RAPPELS MÉTHODOLOGIQUES

LA CARACTÉRISATION DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

La norme AFNOR NF X30-413 définit des règles pour échantillonner des déchets ménagers et assimilés contenus dans une benne à ordures ménagères.

➤ Un mode opératoire identique, avec quelques particularités

Points clés méthodologiques pour l'échantillonnage :



► Principe d'échantillonnage :

prélèvement de godet réalisé aléatoirement, en procédant de bas en haut au cœur du contenu vidé au sol, avec un premier godet rejeté et un second conservé. Le godet conservé est versé au-dessus de quatre bacs. Un récipient est aléatoirement conservé pour l'échantillon, les trois autres rejetés.

► Masse cible du prélèvement :

50 kg minimum pour les déchets résiduels

► Criblage lors de la caractérisation :

gros > 100 mm, moyens 20-100 mm, fines 8-20 mm, non triés < 8 mm



MODECOM* 2017 : campagne nationale de caractérisation des déchets ménagers et assimilés (ADEME)

Les cinq grands objectifs du MODECOM 2017 :

- 1.** Mesurer l'évolution de la composition des DMA depuis 2007
- 2.** Déterminer, au niveau national, la part des déchets professionnels pris en charge par le Service public de prévention et gestion des déchets (SPGD)
- 3.** Identifier les gisements ciblés par les actions de prévention et investir le champ du gaspillage alimentaire
- 4.** Identifier les potentiels de valorisation des déchets collectés
- 5.** Mobiliser les filières REP au plus juste de la réalité des gisements

Trois catégories principales sont recensées dans les OMr : déchets putrescibles (33 %), plastiques (15 %) et textiles sanitaires (14 %). Viennent ensuite : papier (9 %), carton (6 %) et verre (5 %).

MODECOM* 2024 : campagne nationale de caractérisation des déchets ménagers et assimilés (ADEME)

Le MODECOM 2024 constitue la dernière campagne nationale de grande ampleur : de petites campagnes d'actualisation seront ensuite menées chaque année, afin de disposer en permanence de données récentes.

Cette campagne de caractérisation des déchets ménagers 2024-2025 est orientée vers les OMr, les emballages et les biodéchets, sur un échantillonnage représentatif à l'échelle de 50 communes dans 8 strates : urbaine porte-à-porte (PAP), urbaine apport volontaire (AV), mixte PAP, mixte AV, rurale PAP, rurale AV, touristique PAP et touristique AV.

Une attention particulière est portée sur les plastiques ainsi que sur les déchets de filières REP.

*MODECOM : MODE de Caractérisation des Ordures Ménagères

La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) est une association de collectivités locales entièrement dévolue à l'organisation de services publics locaux (énergie, eau, numérique, déchets). Organisme représentatif, elle regroupe à la fois des collectivités (communes, communautés, métropoles, syndicats, départements, régions...) qui délèguent les services publics et d'autres qui les gèrent elles-mêmes (régies, SEM, coopératives d'usagers...). Elle rassemble plus de 850 collectivités regroupant 60 millions d'habitants en France continentale mais également dans les zones non-interconnectées et les territoires ultramarins.

FNCCR 2025

TOUS DROITS RÉSERVÉS

Reproduction partielle ou totale uniquement
avec autorisation et mention de l'auteur



SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS



Fédération nationale des collectivités concédantes et régies

20 bd Latour-Maubourg
75007 Paris

www.fnccr.asso.fr

01 40 62 16 40

EN SAVOIR PLUS

Étienne ANQUETIN

e.anquetin@fnccr.asso.fr

06 23 47 74 22

